

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction interrégionale de la Mer Méditerranée
Délégation en Corse
Antenne Emploi/Formation

Procès verbal du jury de validation des évaluations (Certificat Restreint Opérateur)

Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2
Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,
Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,
Vu la décision n° 941 / 2016 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 19 octobre 2016 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Composition du jury :

Président : M. Riyad DJAFFAR
Vice-président : M. Michel CECCALDI
Personnalité qualifiée : M. Cyril ALBALADEJO

Le jury s'est réuni dans les locaux du Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia, Batterie des Turquines BP 65, 20 289 Bastia, le 09 mai 2017.

Le jury de validation a examiné la session d'évaluation suivante :

– Évaluations du Certificat Restreint Opérateur, organisé par le prestataire agréé « Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia ».

Après délibération, le jury valide les résultats suivants

Certificat restreint d'opérateur (CRO) Organisme : Lycée professionnel d'enseignement maritime et aquacole de Bastia Session du 27/02/2017 au 01/03/2017					
NOM Prénom	Module CRO-1 : Base CRO			Module CRO-2 : Anglais	
	Épreuve écrite : « connaissance des caractéristiques s de base du service" (coefficient 2) Note élim <8	Épreuve pratique : « connaissance de l'utilisation d'une station » (Coefficient 4) Note élim <12	Acquisition du module CRO-1	Epreuve orale : <i>Anglais</i> (Coefficient 2)	Acquisition du module CRO-2
ALATA Jean-françois	15	16	Acquis	10	Acquis
ANDREUCCI François	17	14	Acquis	10	Acquis
BAILLY Yan	17	16	Acquis	17	Acquis
DORIANO Joseph	20	14	Acquis	10	Acquis
MORETTI Thomas	20	17	Acquis	17	Acquis
PLEVER Gérald	15	12	Acquis	10	Acquis
QUESSADA Bernard	15	18	Acquis	15	Acquis
VECCHIOLI Jean-Michel	17	16	Acquis	14	Acquis

Le présent procès verbal vaut attestation individuelle mentionnant pour chaque module les notes obtenues par les candidats et précisant les modules acquis.

Fait à Bastia, le 09 mai 2017

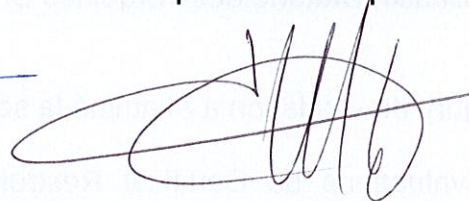
Le président,



Le vice-président



La personnalité qualifié



Procès verbal transmis à la DIRM Méditerranée, le